

Audit de l'aide à la transition pour la Serbie

Direction du développement et de la coopération du DFAE et Secrétariat d'Etat à l'économie du DEFR

L'essentiel en bref

L'aide à la transition de la Confédération dans les pays partenaires d'Europe de l'Est et d'Asie centrale vise au renforcement de l'état de droit et au respect des droits de l'homme, à la consolidation des structures démocratiques et à l'établissement d'une économie de marché sociale. La Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sont chargés de sa mise en œuvre.

Sur 1,1 milliard de francs réparti sur 2013 à 2016, 88 millions de francs ont été accordés à la Serbie. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit auprès du bureau de coopération (BuCo) à Belgrade. Il a examiné l'utilisation adéquate de l'aide octroyée à la Serbie. Le CDF a audité quatre projets dont le financement représente une enveloppe de près de 25 millions de francs. Le CDF a identifié quelques potentiels d'amélioration dans le cycle de management des projets, particulièrement au niveau des pré-analyses, du reporting financier et des stratégies de sortie. Il a aussi effectué un rapide état des lieux de la mise en place du concept de représentation intégrée. Cet état des lieux donne des indications sur les forces et les faiblesses de l'intégration en cours.

Renforcement du pilotage et de la gestion des projets en cours

Au BuCo de Belgrade, sa nouvelle responsable met en place un système de pilotage et de monitoring de la stratégie. Ce dernier doit permettre de rassembler, d'analyser, de synthétiser et de documenter l'ensemble des informations sur les projets. Ce système doit aussi optimiser le management de la performance du portefeuille.

Complété par un processus d'assurance qualité, le pilotage, la gestion et le reporting liés aux projets devraient être ainsi renforcés.

Mesures à prendre pour optimiser les processus de contrôle

La DDC exerce sa tâche de surveillance du BuCo en effectuant des visites sur place. Selon le CDF, elles devraient surtout s'orienter sur la mise en œuvre du programme et sur les risques identifiés par le système mis en place. Sur la base de la documentation produite par le BuCo et liée au reporting de ses activités, un programme de mission de surveillance contenant des objectifs de contrôles clés devrait être établi puis transmis au préalable pour chaque visite.

Le choix des missions effectué par le BuCo, portant sur le système de contrôle interne des projets, devrait se baser sur une analyse de risques permettant une priorisation et une planification pluriannuelle. Ces missions devraient s'étendre à tout le portefeuille et ne pas se limiter aux seuls projets de la DDC.

La liste des sociétés d'audit examinant les projets auprès des partenaires d'implémentation devrait être tenue à jour. Les standards minimaux devraient régulièrement être vérifiés par le BuCo.

Enfin, toutes les recommandations émises à l'égard du BuCo devraient être répertoriées et systématiquement faire l'objet d'un suivi.